



Forum des ONGs et 64^e session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).

Sharm El-Sheik, Egypte du 20 au 28 Avril 2019
« Les libertés fondamentales en péril en Afrique Centrale »

Introduction

D'Octobre 2018 à mars 2019, les pays de l'Afrique Centrale ont fait face à d'importants défis liés à l'organisation des élections présidentielles, législatives et municipales ainsi qu'à la vague de contestations qui s'en sont suivies. Cette période a été particulièrement décisive pour le Gabon, le Cameroun et la RDC :

- Les 06 et 27 octobre 2018 au Gabon, se tenaient les élections législatives et locales qui ont vu le parti au pouvoir, le PDG (Parti Démocratique Gabonais) conserver la majorité des deux tiers au Parlement.
- Le 07 octobre 2018, les Camerounais plébiscitaient à 71,28% des votes le Président Paul BIYA pour un huitième mandat à la tête de la nation. Au terme d'une élection présidentielle tenue dans un contexte sécuritaire particulier.
- Le 30 décembre 2018 en RDC, à 38,57% la coalition Cap pour le Changement, du candidat Félix TSHISEKEDI remportait la victoire au terme d'une élection présidentielle particulièrement serrée devançant le candidat Martin FAYULU 34,83%.

De ces trois cas, la seule alternance démocratique aux termes de ces élections est venue de la RDC, où Félix TSHISEKEDI a remplacé Joseph KABILA au pouvoir depuis 2001. Chez les autres au vu de la longévité des pouvoirs en place, des bilans mitigés et de l'inefficacité des moyens mis en œuvre pour répondre aux défis sociopolitiques auxquels ils font face : *Boko Haram et la crise socio-politiques des mouvements séparatistes de la partie anglo-saxonne du Cameroun, la grogne sociale manifestée et la crise politique Gabonaise.*

Ajouté à cela la restriction de l'espace civique pour les défenseurs et les activistes, la prolifération des arrêtés préfectoraux liberticides et des violations des Droits Humains divers.

Dans ce contexte, les Défenseurs des Droits Humains dans leur mandat de promotion et de défense des droits humains, les voix des sans voix, font face à des menaces multiformes. A titre d'exemple, la nouvelle trouvaille des autorités est la création des NGOGOS pour brouiller les messages des organisations de la société civile, quand on n'assiste pas un lynchage médiatique instrumentalisé et entretenu, on a la surveillance des bureaux par les services de renseignement ; les assassinats, les enlèvements par les services secrets, les interdictions de manifestations.

A croire que les Organisations de la société civile et les DDH seraient devenus les ennemis publics N°1.

Ce rapport peint le tableau des pays où les Libertés Humaines connaissent un énorme recul. Nous nous sommes focalisés sur 4 d'entre eux où les défis à relever sont assez importants: la RDC, le Cameroun, le Tchad et le Gabon.

Un bref aperçu sera fait pour les autres pays : Congo Brazzaville, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine. Dans le souci d'encourager les pays membres à respecter les dispositions de la CADHP en ce qui concerne les points sus mentionnés.



I- Un aperçu de la situation au Congo Brazzaville, en Guinée Equatoriale et en République Centrafricaine.

➤ EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : *Violations des droits humains, crimes graves et restrictions des libertés fondamentales*

✓ Les violences perpétrées par les groupes rebelles

Les Foyers traditionnels de violence entre les rebelles principalement musulmans de la Séléka, les milices anti-balaka et d'autres groupes armés dans les régions du centre, du nord-ouest et de l'est de la République centrafricaine ont forcé des milliers de personnes à fuir leur foyer. Des groupes armés continuent de tuer des civils, violer et agresser sexuellement des femmes et des filles, attaquer des camps de personnes déplacées, recruter et utiliser des enfants comme soldats, incendier des villages et prendre des civils en otage. L'accès à la justice pour les crimes graves est resté difficile ou impossible pour de nombreuses personnes. Si quelques tribunaux locaux ont prononcé des condamnations à l'encontre de dirigeants de groupes armés impliqués dans des crimes graves, l'impunité généralisée pour les violations et les crimes de guerre commis dans le passé est toujours de mise. (Sources rapport mondial Human Rights Watch 2019)

Les défenseurs dans ce contexte restent et demeurent des cibles

➤ EN REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE : *les libertés fondamentales à reculons*

Le gouvernement de la Guinée Équatoriale continue de se positionner parmi les plus répressifs de la sous région. Pour tenir les réunions et manifester dans ce pays, il faut se doter d'un courage exceptionnel.

Février 2019, quatre opposants ont été interpellés en Guinée équatoriale, selon CI (Citoyens pour l'Innovation) et Convergence pour la démocratie sociale (CPDS), le second parti d'opposition. Trois l'ont été après qu'un fusil de chasse et une affiche du leader de CI, Gabriel Nse Obiang, ont été trouvés chez l'un d'eux, et le quatrième, membre de la CPDS, pour avoir critiqué le président, selon les deux partis. Il y a un an, le 26 février 2018, CI principal parti d'opposition a été dissous par la justice. Le verdict est tombé à la fin d'un procès d'une centaine de ses militants, arrêtés fin décembre 2017 après des échauffourées avec les forces de l'ordre pendant la campagne des législatives de novembre.

Le lundi 25 Mars 2019 Joaquín Eló Ayeto a été "brutalement torturé" en "cellule disciplinaire" après avoir été transféré du commissariat central de Malabo à la prison de Black Beach, a affirmé dans un communiqué son parti, Convergence pour la démocratie sociale (CPDS). Les médias d'Etat n'avaient pas fait état samedi du cas de M. Eló Ayeto. Selon la CPDS, le militant a été arrêté lundi parce qu'il avait déclaré que le président Teodoro Obiang Nguema "ne rentrerait pas de (la) tournée nationale" qu'il a entamé mi-février pour inaugurer la cinquantaine de nouveaux districts créés en 2017.

➤ EN REPUBLIQUE DU CONGO : *violations des droits humains, crise sociopolitique et répression des manifestations.*

Brazzaville le 8 mars 2019. L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) exprime sa profonde indignation suite au verdict de complaisance rendu ce vendredi par la 3ème chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville dans l'affaire du **massacre de 13 jeunes hommes dans un commissariat de police à Brazzaville**. En effet, à l'issue d'une enquête bâclée, la justice congolaise avait ouvert à la va vite, le 25



octobre 2018, le procès contre six policiers accusés “d’homicide involontaire et de non-assistance à personne en danger” dans l’affaire de treize jeunes hommes décédés dans un commissariat de police à Mpila sous l’effet de la torture.

II- Atteintes aux libertés fondamentales et violations des droits humains (la RDC, le Cameroun, le Tchad et le Gabon)

1) RDC

En République démocratique du Congo (RDC), depuis les élections, le nombre de violations des droits de l'homme reste encore très élevé. Au mois de janvier 2019, l'ONU a documenté au moins 574 violations, pour l'essentiel imputables aux forces de sécurité. Les agents de l'Etat sont plus que jamais pointés du doigt depuis mois de janvier 2019. Ils sont même responsables, selon l'ONU, d'au moins 73% des exactions comptabilisées sur tout le territoire national, contre 53% en décembre 2018. A noter le nombre très élevé d'exécutions extrajudiciaires : au moins 47 dont 7 femmes, soit plus d'une par jour (*source RFI Afrique 28/02/2019*)

LE 22 MARS 2019, les habitants de Goma descendent dans la Rue après une nouvelle attaque meurtrière perpétrée la veille dans la ville. Au moins 4 personnes ont été tuées par des personnes non-identifiées, tandis que 8 autres aient été enlevées.

2) CAMEROUN

Les Arrestations et Détentions de plusieurs Leaders et des Militants du MRC restent jusqu'à lors les événements le plus marquant de ces derniers mois. Plus précisément le 28 janvier 2019, le Pr. Maurice Kamto (président du MRC) et 80 autres personnes ont été arrêtés dans le domicile de M. Albert Ndzongang (partenaire politique du MRC). Selon des informations dignes d'intérêt, Maurice Kamto voulait y conduire une conférence de presse au sujet du mouvement de revendication qu'il avait lancé. S'inscrivant dans la même logique de répressions, les forces de sécurité ont fait irruption dans ce domicile privé pour arrêter tous ceux qui s'y trouvaient.

3) TCHAD

Le département d'Etat américain a rendu public ce mercredi 13 mars 2019, l'édition 2018 des Rapports sur les pratiques relatives aux droits de l'Homme.

Arrestations et détentions arbitraires

D'après le rapport, la Constitution et la loi interdisent les arrestations et les détentions arbitraires, mais le gouvernement n'a pas toujours observé ces interdictions. La loi ne prévoit pas le droit des personnes de contester la légalité de leur arrestation ou de leur détention devant un tribunal, ni d'obtenir une libération immédiate et une indemnisation si elles ont été trouvées détenues illégalement.

Des détentions prolongées illégalement

Bien que la loi oblige un juge à signer et à émettre des mandats d'arrêt avant qu'une arrestation puisse avoir lieu, cela n'est pas toujours le cas. Selon la loi, les détenus doivent être inculpés dans les 48 heures ou libérés, à moins que le procureur (juge d'instruction) n'autorise une prolongation de la détention à des fins d'enquête. Néanmoins, les autorités "n'ont souvent pas pris de décision judiciaire dans les meilleurs délais". Selon des représentants de la justice, au moins 20 à 25% des détenus étaient en détention provisoire



de longue durée. La loi autorise la mise en liberté sous caution et l'accès à un avocat, mais dans certains cas, les autorités n'ont fourni aucune de ces informations. Dans certains cas, les autorités ont refusé aux médecins la visite de détenus.

Un pouvoir judiciaire dépendant de l'exécutif

Bien que la constitution et la loi prévoient un pouvoir judiciaire indépendant, celui-ci est "sous-financé, surchargé, corrompu et soumis à l'ingérence de l'exécutif". Selon des représentants du barreau, des membres du corps judiciaire ont parfois reçu des menaces de mort ou ont été rétrogradés pour n'avoir pas accepté les pressions de leurs responsables. Les membres du personnel gouvernemental, en particulier les militaires, ont souvent pu éviter les poursuites

Un accès à internet restreint

Le Gouvernement a restreint et perturbé l'accès à Internet et a directement censuré le contenu en ligne, tel que Facebook. Il y avait de nombreuses rumeurs selon lesquelles le gouvernement surveillait les communications privées en ligne, comme lorsque des militants ont été arrêtés pour avoir été affichés sur les médias sociaux, précise le rapport. À partir de mars, la connexion Internet a été fortement restreinte, empêchant ainsi les utilisateurs de se connecter aux réseaux sociaux les plus utilisés.

4) GABON

20mars 2019, alerte sur Les conditions de détention d'un opposant gabonais qui a été torturé et dont la vie en danger, Bertrand Zibi Abeghe, membre de la Coalition pour la nouvelle république (opposition), a été arrêté le 31 août 2016 dans le contexte des manifestations contre les résultats de l'élection présidentielle au Gabon.

Quelques Recommandations a la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

Le REDHAC recommande que :

1. d'exiger des Etats de l'Afrique Centrale le respect des libertés d'association et de réunions de manifestations , d'expression et d'accès à la connexion internet conformément aux lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique, dispositions de la CADHP (Résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression sur Internet en Afrique - CADHP/Rés.362 (LIX) 2016) de novembre 2016) et des Nations Unies (La Résolution A/HRC/32/L.20 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU du 1er juillet 2016 ;
2. d'encourager et d'accompagner le gouvernement du Cameroun à la mise en place d'une « **Commission, Vérité, Justice et Réconciliation** » pour sortir de la crise sociopolitique ;
3. appeler les Etats de l'Afrique Centrale à faciliter les visites pays du Spécial Rapporteur sur les Défenseurs des Droits Humains
4. exiger aux Etats de l'Afrique Centrale la ratification de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;
5. veiller à ce qu'une commission d'enquête composée des Rapporteurs spéciaux se rendent en République du Cameroun, du Congo, du Tchad et en RDC afin d'établir les responsabilités des uns et des autres dans les cas des crimes graves des droits humains depuis 2016 ;

Fait à Douala, Mars 2019



**Réseau des Défenseurs
des Droits Humains
en Afrique Centrale**

Email: redhac.executifddhafricentrale@gmail.com

Téléphones: (+237)233 42 64 04 / 653 40 28 18/696 08 02 73

Télécopie: (+237)233 42 64 04

Site Web:

www.redhac.org

Face book:

RedhacRedhac

Twitter:

@RedhacRedhac

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale